

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE

DELICE HOLDING – DH –

Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars

Divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

MF : 1299178L/A/M/000 – IU : 1299178L

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société se tiendront le vendredi 25 juin 2021 respectivement à 10 heures et à 11 heures à l'Immeuble « JOUMANA » sis à la Zone d'Activité Kheïreddine , la Goulette, Tunis, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;
3. Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation du résultat ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;
9. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- 1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;**
- 2. Transfert du siège social de la Société ;**
- 3. Modification corrélative des statuts de la Société ;**
- 4. Amendement de l'article 24 des Statuts ;**
- 5. Mise-à-jour des Statuts ;**
- 6. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.**

**NB :**

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes prises par les autorités Tunisienne pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, et conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, la société DELICE HOLDING – SA- « DH » incite ses actionnaires à privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance (signature légalisée) ou par procuration à donner au Président de l'Assemblée.

Les Formulaire de Vote par correspondance bien remplis et signés (signature légalisée) et les pouvoirs donnés au président de l'assemblée doivent être adressés à l'adresse suivante : [Investisseurs@groupedelice.com.tn](mailto:Investisseurs@groupedelice.com.tn) au plus tard Un (01) jour avant la tenue de l'Assemblée accompagnés par l'attestation de propriété d'actions.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2021 ainsi que le formulaire unique de vote par correspondance et le modèle de procuration, sont mis à la disposition des actionnaires, à partir du 28 mai 2021, au siège de la société et en ligne, en consultation et téléchargement via le site web : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs).

# **LES RESOLUTIONS**

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **DU 25.06.2021**

**PREMIERE RESOLUTION : Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée**

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, les actionnaires approuvent l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

**DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2020**

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** sans réserve lesdits rapports.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**TROISIEME RESOLUTION : Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020**

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2020, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2020.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2020 :

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>21 341 311</b>
<b>Report à Nouveau</b>	<b>109 939</b>
<b>Résultat disponible</b>	<b>21 451 250</b>
<b>Réserve Légale</b>	<b>1 072 563</b>
<b>Bénéfice Distribuible</b>	<b>20 378 687</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	<b>20 315 687</b>
<b>Résultats reportés</b>	<b>63 000</b>

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de **20 315 687 dinars** à titre de dividende soit **0,370 dinars** par action à payer à partir du .....2021

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

#### **SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

#### **SEPTIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2020 à la somme globale et annuelle de **45 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

#### **HUITIEME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2020 à la somme globale et annuelle de **35 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

#### **NEUVIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions du code des sociétés commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le président du conseil, le directeur général et les directeurs généraux adjoints dans d'autres sociétés.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

#### **DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à .....

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs.

<b>Le Président</b>	<b>Les Scrutateurs</b>	
<b>Monsieur Mohamed MEDDEB</b>	<b>Madame Nadia MEDDEB DJILANI</b>	<b>Monsieur Ahmed MEDDEB</b>

**Le Secrétaire de la séance  
Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF**

# **LES RESOLUTIONS**

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **DU 25.06.2021**

#### **PREMIERE RESOLUTION : Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée**

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, les actionnaires approuvent l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

#### **DEUXIEME RESOLUTION : Transfert du siège social de la Société**

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social actuel sis à l'immeuble le Dôme rue du Lac Léman Les Berges du Lac II, au nouveau siège à savoir :

**Immeuble « JOUMANA », Les Berges du Lac III, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette 2060 -  
Tunis.**

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

#### **TROISIEME RESOLUTION : Modification corrélative des statuts de la Société**

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

##### **Article 04 « nouveau » : Siège**

**Le siège social est fixé à l'Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette 2060 - Tunis.**

**Ce siège peut être transféré dans tout endroit de la même ville ou ailleurs sur le territoire Tunisien ou à l'étranger suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.**

**La société pourra avoir des succursales, agences ou bureaux partout par simple décision du conseil d'administration s'il jugera utile de les créer.**

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

#### **QUATRIEME RESOLUTION : Modification de l'article 24 des statuts**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'ajouter un point au niveau de *l'alinéa 2 du Paragraphe (2) de l'article 24* des Statuts qui dispose que :

**« Les emprunts et les prêts conclus par la société avec ses filiales et dont le montant excède vingt millions de dinars ».**

**Les autres stipulations de l'article 24 des Statuts restent inchangées.**

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**CINQUIEME RESOLUTION : Mise à jour des statuts ;**

Suite aux résolutions ci-dessus mentionnées, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts et la modification des articles 4 et 24. Les autres articles des statuts restent inchangés.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

**SIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents ou représentés**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à .....

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs.

<b>Le Président</b>	<b>Les Scrutateurs</b>	
<b>Monsieur Mohamed MEDDEB</b>	<b>Madame Nadia MEDDEB DJILANI</b>	<b>Monsieur Ahmed MEDDEB</b>

**Le Secrétaire de la séance  
Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF**